Puéricultrice

RNCP42915 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43439
Code(s) ROME	J1507
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2030

Certificateur(s)

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

37 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 37 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	26750045201928	Former et organiser l'évaluation
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX MARSEILLE	26130008100484	Former et organiser l'évaluation
CENT ADMINIST ANDRE BENECH	26340016000382	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION	20002305900179	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	20004216600013	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	26450009100030	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS	26490003600015	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX	26330582300019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	26590671900017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NIMES	26300003600032	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 37 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42915-puericultrice/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les écoles de puéricultrice forment des professionnels de santé infirmiers spécialisés capables d'analyser les situations, d'identifier les interventions à mener et de répondre aux besoins de santé et de soins du nouveau-né, du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent. Ces professionnels spécialisés contribuent à l'initiation, l'analyse, la réalisation, l'organisation et l'évaluation des soins infirmiers spécialisés dédiés aux enfants et permettant de promouvoir, maintenir, restaurer la santé de l'enfant dans sa famille et son milieu de vie, en secteur sanitaire, médico-social et dans les différentes structures d'accueil. Les activités sont mises en œuvre en coordination et en collaboration avec les professionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social et éducatif, ainsi qu'avec tout autre

intervenant du parcours de santé et de soin des enfants.

ACTIVITÉS VISÉES

La puéricultrice peut exercer dans des secteurs très variés :

- Dans les maternités et les services de néonatalogie, elle participe à la surveillance des nouveau-nés, assure les soins d'hygiène, d'alimentation et les soins médicaux, en collaboration avec la sage-femme ;
- Dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI), la puéricultrice joue un rôle de prévention, de protection et d'éducation auprès des familles ;
- Dans les structures d'accueil (crèches, pouponnières, halte-garderie), elle anime et encadre une équipe de professionnels autour d'un projet éducatif.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser la situation d'un enfant ou d'un groupe d'enfant et identifier les activités à réaliser pour répondre aux besoins de l'enfant ou du groupe d'enfants (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin).
2. Mettre en œuvre et organiser les activités dans les domaines répondant à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'actions, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risques sont les plus importants.
3. Promouvoir des projets innovants en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant.
4. Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les services d'enfants malades, les services de maternités, les établissements d'accueil et de garde des jeunes enfants (pouponnière, crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, centre maternel, etc.), en PMI, au domicile des assistantes maternelles et des familles, en écoles maternelles...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Puéricultrice

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 491
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Conformément à l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat de puéricultrice les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou titre leur permettant d'exercer la profession d'infirmier ou la profession de sage-femme.
Ils doivent également avoir subi avec succès les épreuves du processus de sélection, constituées d'une admissibilité sur dossier et d'un entretien d'admission.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
La commission de contrôle (jury d'attribution du DE) comprend :
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un pédiatre, professeur des universités- praticien hospitalier, ou, lorsque cela n'est pas possible, soit un pédiatre praticien hospitalier, soit un pédiatre exerçant ses fonctions à temps plein au sein d'un service départemental de protection maternelle et infantile ;
- deux puéricultrices appartenant l'une au secteur hospitalier, l'autre au secteur extrahospitalier ;
- une personne compétente en pédagogie.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
La commission de contrôle (jury d'attribution du DE) comprend :
- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant, président ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un pédiatre, professeur des universités- praticien hospitalier, ou, lorsque cela n'est pas possible, soit un pédiatre praticien hospitalier, soit un pédiatre exerçant ses fonctions à temps plein au sein d'un service départemental de protection maternelle et infantile ;
- deux puéricultrices appartenant l'une au secteur hospitalier, l'autre au secteur extrahospitalier ;
- une personne compétente en pédagogie.

Financement en alternance (NPEC)

Cette certification ne figure pas au référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) en vigueur. En attendant que son niveau soit fixé, l'OPCO peut financer un contrat d'apprentissage sur la base d'une valeur d'amorçage (arrêté du 31 août 2022).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2030
Date de dernière délivrance possible	01/01/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP38529

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
Puéricultrice ou infirmier puériculteur (IP) | Ministère des Solidarités et des Familles (solidarites.gouv.fr)
Infirmier(ère) puériculteur(trice) (IPDE) - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42915/

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).